

Mon Toit Fleurusien

Le magazine des locataires  
de la société de logements de Fleurus

Magazine n° 4

SEPTEMBRE 2017



# Les grands chantiers



**Pages 4-5**  
«Les travaux au  
Vieux-Campinaire»



**Pages 6-7**  
«Prévention»



**Pages 8-9**  
«Le chauffage»



Mon Toit Fleurusien

Visitez notre site





# Sommaire

<b>CCLP</b> .....	<b>2</b>
<b>Édito du Comité de direction</b> .....	<b>3</b>
<b>Le Vieux-Campinaire fait peau neuve Avancement des travaux + 12 logements</b> .....	<b>4-5</b>
<b>L'importance des détecteurs incendie</b> .....	<b>6-7</b>
<b>Thermostat et vannes thermostatiques</b> .....	<b>8-9</b>
<b>Rappel de vos obligations • Bien vivre avec ses voisins</b> .....	<b>10-11</b>

**Ont participé à ce magazine:**

Imprimerie: Bietlot - Gilly

## CCLP

Le Comité vous informe qu'un projet «espace de vie et de jeux» est en préparation en collaboration avec la Ville de Fleurus, l'Aide en Milieu Ouvert (AMO), le Plan de Cohésion Sociale (PCS) et Mon Toit Fleurusien pour l'aménagement de plaines de jeux à la cité Crappe à Lambusart ainsi qu'à la cité de la Drève à Wanfercée-Baulet.

**N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème collectif dans votre quartier.**



**0475 37 45 22**



Via notre adresse mail: [cclpfleurus@gmail.com](mailto:cclpfleurus@gmail.com)



# Édito



## du Comité de Direction

Quartier populaire, quartier de vie, beaux quartiers... Jadis, le quartier était un monde à lui tout seul, un village au sein duquel tout le monde se connaît, s'appelle par son prénom; un hameau où les forts aident les faibles, les grands s'occupent des petits. Chacun avait un rôle bien précis.

Au cours des dernières décennies, la société a évolué vers plus d'individualisme, de chacun pour soi et nombreuses sont les personnes qui ne s'y retrouvent plus. Du bon vivre au chacun chez soi, de la sérénité à la peur, de la communauté au repli sur soi.

Un manque général de confiance envers soi, envers les autres, caractérise peut-être le mieux les conséquences d'une telle mutation : nous sommes obligés de faire attention à tout.

Pourtant, au travers d'actions ponctuelles, de réalisations concrètes, d'investissements choisis, nous pouvons constater, chaque jour, que des solutions existent, mais nécessitent la collaboration de tous.

Il faut en effet fournir des efforts de civilité, se rappeler les comportements du vivre-ensemble fondamentaux, les droits et les devoirs, pour que chacun puisse être acteur de sa vie d'habitant de quartier... le civisme étant de partager ensemble ce qui nous est propre.

Dans son contexte, Mon Toit Fleurusien ne souhaite pas se restreindre à son rôle premier qui est de s'assurer que vos logements soient aux normes, loués dans les meilleures conditions à des loyers abordables. Mon Toit Fleurusien veut également contribuer à créer de vrais quartiers de vie par une attention particulière aux zones de stationnement, la contribution à des événements festifs ou encore à la création d'espaces de cohésion sociale.

Le rôle de chacun est en parallèle d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins. Au sein de ce numéro du magazine, nous avons voulu rappeler quelques conseils pour que les relations dans votre quartier, avec vos voisins, soient encore meilleures.

A titre d'exemple, au niveau du quartier du Vieux-Campinaire, les 85 maisons ont été rénovées, les 2 immeubles à appartements font peau neuve et 12 nouveaux logements sont actuellement en construction à la rue de Wangenies. Ces travaux seront complétés par la mise à disposition d'un parking ouvert qui complètera l'offre de stationnement du site de l'Office du Tourisme et des rues avoisinantes.

Dans quelques mois, de nouveaux locataires viendront habiter et faire vivre ce quartier et nous sommes convaincus qu'ils le feront dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, à l'heure où chaque euro compte et que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, nous avons voulu à travers ce magazine vous sensibiliser sur quelques bonnes pratiques. Elles sont bonnes pour votre portefeuille, mais aussi respectueuses de l'environnement, du vôtre, celui que nous léguerons à nos enfants.

Bonne lecture !

Le Comité de Direction



# Travaux & Rénovation

# Travaux & Rénovation



## VIEUX-CAMPINAIRE : QUARTIER EN RÉNOVATION

Le projet de rénovation des tours a débuté en 2009 lorsque le Conseil d'administration a demandé des subsides au Ministre pour ces immeubles qui nécessitaient une rénovation profonde. Il fut même question de les démolir, car les budgets étaient colossaux. L'autorisation de démolition fut accordée pour une des trois tours par le Ministre. Elle fut démolie et financée par les fonds propres de la Société en 2015.

À l'emplacement de cette tour, 12 nouveaux appartements vont être construits. Leur architecture contemporaine s'intégrera parfaitement dans le quartier.

Mon Toit Fleurusien a obtenu de la Région wallonne une partie du coût des rénovations des autres tours. Le reste est financé par les fonds propres de la Société.

Il fallut dans un premier temps muter les locataires vers d'autres logements ce qui prit presque 3 ans.

Les travaux ont débuté en avril 2016 et seront terminés fin 2017. Mis à part l'ossature des bâtiments originaux, tout est remis à l'état neuf. Les performances énergétiques des appartements seront aux normes actuelles et toutes les mesures de sécurité ont été prises pour que les futurs locataires puissent disposer paisiblement de leur logement.

Les maisons unifamiliales n'ont pas été oubliées puisque dans un même temps, les toitures, les installations sanitaires, les installations électriques et dernièrement les façades ont été rénovées.

Prochainement, la dalle du parking souterrain sera démolie pour laisser un espace de parking ouvert à tous.

Comme vous pouvez le constater, Mon Toit Fleurusien n'a pas ménagé ses efforts pour rendre ce quartier plus convivial et mettre à disposition de ses locataires un logement aux normes et de qualité.





## UN PETIT CLIC VAUT MIEUX QU'UN GRAND COUAC



### Un détecteur de fumée, sauve qui veut!

Savez-vous que si la nuit, un incendie se déclare dans votre logement, vous avez très peu de chances d'être réveillé à temps? En effet, votre odorat est également endormi. La fumée d'un incendie se propage très vite et est étouffante. Chaque année, plus de 100 personnes meurent en Belgique à cause d'un incendie. La sécurité incendie est en effet la responsabilité de chacun.

En matière de détection incendie et dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 25/02/99, Art.7 Frais, §2-f, le locataire est tenu :

- d'entretenir les détecteurs (y compris le remplacement des piles)
- d'effectuer des tests réguliers

### VOTRE RESPONSABILITE EST :

#### Testez régulièrement votre détecteur de fumée

- Testez votre détecteur de fumée au moins 1 fois par mois. S'il fonctionne celui-ci sonnera;
- Si le détecteur émet un bip toutes les 40 secondes, vous devez remplacer les piles;
- Ne retirez jamais la pile du détecteur de fumée, sauf si c'est pour la remplacer. (Le bon fonctionnement du détecteur est assuré par l'utilisation d'une des piles recommandées)

#### Références des piles recommandées par le fournisseur :

##### 2x 1,5V LRO3 AAA Alcaline

- PKCELL Ultra alcaline 1.5V LRO3. AAA.AM-4
- HUGE SUPER ALKALINE 1.5V AAA SIZE AM-4 LRO3
- DURACELL Plus Power Alkaline 1.5V LRO3 MN2400

- Ne couvrez jamais votre détecteur de fumée d'une couche de peinture et n'obturez jamais les ouvertures. Cela pourrait nuire à son bon fonctionnement;
- Ne peignez jamais le détecteur et ne jamais masquer de détecteur de fumée;
- Les détecteurs doivent rester là où ils ont été placés par le propriétaire;
- Si une fausse alarme se déclenche, celle-ci peut être arrêtée en appuyant sur le bouton TEST;
- Prévoyez 2 plans d'évacuation avec votre famille et répétez-les avec tous les membres de votre famille. Au cas où le premier plan n'est pas accessible vous en avez un autre de secours.

### ENTRETIEN

- Le détecteur ne doit jamais entrer en contact avec les matières liquides;
- Aspirez le détecteur de fumée régulièrement (1 fois par mois) avec la brosse souple de l'aspirateur;
- Le détecteur à une durée de vie d'environ 10 ans et les piles de 5 ans.



TEST



## EN CAS D'INCENDIE NE JOUEZ PAS LES HEROS!!

Un détecteur de fumée vous réveille à temps, mais à vous de faire ensuite le nécessaire pour évacuer le bâtiment à temps et facilement.

- Dès que possible appelez les pompiers
- Quittez immédiatement l'immeuble avec tous les membres de votre famille, rassemblez-vous à un endroit convenu à l'avance (plan d'évacuation) !!!
- N'ouvrez jamais une porte chaude!!!
- S'il y a beaucoup de fumée, sortez en rampant le plus possible (si possible respirez dans un chiffon humide, si pas retenez votre respiration le plus longtemps possible)
- Vérifiez que tout le monde est bien là
- Fermez toutes les portes derrière vous
- Ne retournez jamais dans votre logement en feu.

# Chauffage

## POUR FAIRE DES ÉCONOMIES DE CHAUFFAGE, VOICI QUELQUES PRINCIPES :

Une bonne utilisation du chauffage permet d'économiser de l'ordre de 25% à 30% d'énergie. Concrètement cela consiste à :

- limiter la température en journée (19 ou 20°C),
- baisser la nuit et en cas d'absence (15 ou 16°C),
- peu chauffer les pièces et les espaces non occupés...

Pour ceux qui ont un système de chauffage central, deux outils sont incontournables : le thermostat et les vannes thermostatiques. Ceux-ci travaillent de manière complémentaire :

- Le **thermostat** d'ambiance sert à commander la chaudière: si la température dans la pièce où se trouve le thermostat descend sous la température de consigne (par exemple, 19°C), la chaudière brûle du combustible (gaz, mazout, bois, ...) pour chauffer de l'eau qui va circuler dans les radiateurs et diffuser de la chaleur dans le bâtiment. Quand la température est atteinte, le thermostat commande l'arrêt de la chaudière.
- La **vanne thermostatique** quant à elle gère l'entrée de l'eau dans le radiateur en fonction de la température demandée à la vanne: si la température de consigne n'est pas atteinte, la vanne s'ouvre pour laisser entrer l'eau chaude; quand la température est atteinte, elle se ferme.

### Comment fonctionne une vanne thermostatique? Comment l'utiliser?

Il y a environ 4°C (parfois 3°C) entre chaque graduation de la vanne, la position 3 correspond à environ 20°C:

Numérotation sur la vanne	Température correspondante
*	maintien hors gel
1	12°C
2	16°C - Chambres
3	20°C - Séjour
4	24°C - Salle de bains
5	Vanne ouverte

La vanne thermostatique ne commande donc pas la chaudière: si le thermostat central ne demande pas à la chaudière de s'allumer, il n'y aura pas d'eau chaude dans le radiateur, même si la vanne est sur 5.

### Thermostat d'ambiance et vannes thermostatiques dans la même pièce: quel réglage?

Que se passe-t-il si, dans la même pièce, se trouvent un thermostat d'ambiance réglé sur 20°C et une vanne thermostatique réglée sur 2 (environ 16°C)? La vanne se fermera dès que la température dans la pièce atteindra 16°C mais le thermostat continuera à demander à la chaudière de chauffer puisqu'il n'atteindra jamais 20°C...

En conclusion, dans la pièce où se trouve un thermostat d'ambiance: pas de vannes thermostatiques ou alors, grandes ouvertes pour ne pas être en conflit avec le thermostat!

## TRUCS ET ASTUCES POUR ÉCONOMISER LE CHAUFFAGE

Sur la consommation énergétique moyenne d'un ménage wallon, le chauffage intervient pour plus de 75%. Une température ambiante de 19°C à 20°C est souvent suffisante pour assurer le confort de l'habitation. 1°C en trop et la facture augmente de 7 à 8%! Si chaque citoyen réduisait la température de son habitation de 21°C à 19°C, une économie de 12% pourrait être réalisée sur la consommation de combustible de chauffage.

- Purgez vos radiateurs. Si la partie inférieure de votre radiateur est chaude tandis que la partie supérieure est froide, c'est qu'il a besoin d'être purgé. Faites-le plusieurs fois par an, sans éteindre la chaudière. Si votre logement comprend plusieurs étages, commencez d'abord par les radiateurs du bas et remontez vers les étages supérieurs.
- Ne couvrez jamais vos radiateurs. En couvrant votre radiateur ou en plaçant un meuble ou un divan devant celui-ci, vous réduisez sa surface de chauffe et vous limitez son efficacité de 10%!
- Éteignez votre chaudière en cas d'absence prolongée ou en été. La veilleuse d'une chaudière au gaz consomme de l'énergie 24h sur 24, sans parler des pertes engendrées par son fonctionnement! Par an, cela représente jusqu'à 250 m<sup>3</sup> de gaz. Si vous vous absentez plus d'une semaine, éteignez totalement votre chaudière. Si votre eau chaude sanitaire est produite par un autre appareil, faites-le également durant toute la période où vous ne chauffez pas votre habitation.
- Profitez du soleil. Par temps beau mais froid, profitez des ouvertures côté soleil (fenêtres, baies vitrées, coupoles, etc.) pour chauffer naturellement l'habitation. Ouvrez vos tentures dès le matin.
- Dépoussiérez les corps de chauffe. La poussière retient la chaleur. Epoussetez régulièrement radiateurs et autres convecteurs pour leur garantir un rendement optimal.
- Un réflecteur de chaleur placé derrière vos radiateurs muraux permettra d'augmenter la température de votre intérieur tout en économisant sur l'énergie. Un dispositif efficace, peu onéreux et simple à installer.



## PURGER SES RADIATEURS?

### Mode d'emploi

QUI est concerné? Vous possédez un système de production de chauffage central individuel, c'est-à-dire que la chaudière se situe dans votre habitation même. Vous êtes concernés!

QU'EST-CE QUE purger un radiateur? Enlever l'air accumulé dans les radiateurs et tuyauteries de chauffage.

QUAND purger? Lorsque vos radiateurs ne chauffent qu'à moitié ou font du bruit, c'est qu'il y a de l'air dans les conduites et radiateurs.

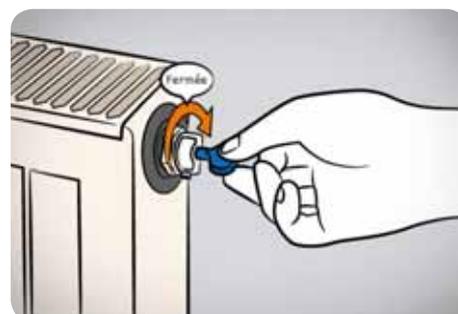
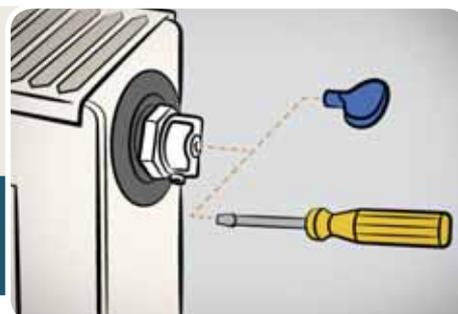
#### Matériel nécessaire :

- Un récipient
- Une clé à pan carré ou un tournevis à tête plate

#### Mode d'emploi :

Préparez le système : Faites fonctionner la chaudière pendant au moins un quart d'heure et mettez tous les radiateurs en position maximum. De cette manière, l'air excédentaire va s'accumuler au niveau des robinets de purge. Ensuite, ...

1. Réglez votre chaudière sur la position «été» et attendez une dizaine de minutes.
2. Placez votre récipient sous le purgeur; celui-ci est la plupart du temps situé en haut du radiateur et à l'opposé du robinet (vanne) simple ou doté d'un réglage thermostatique.
3. À l'aide de l'outil adéquat (clé à pan ou tournevis), ouvrez la petite buse de purge dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à entendre des sifflements, ce qui signifie que l'air s'échappe.
4. Dès que quelques gouttes d'eau commencent à sortir, refermez le purgeur. Le tour est joué.
5. Après la purge, il est indispensable de rétablir la pression dans le circuit de chauffage. Ouvrez avec précaution le robinet de remplissage à la chaudière (situé le plus souvent dessous ou à proximité immédiate de la chaudière) et surveillez le manomètre sur le tableau de bord de la chaudière. Cessez le remplissage et fermez le robinet dès qu'au tableau vous avez atteint  $\pm 1,5$  Bar.





## UN PETIT CLIC VAUT MIEUX QU'UN GRAND COUAC



### Un détecteur de fumée, sauve qui veut!

Savez-vous que si la nuit, un incendie se déclare dans votre logement, vous avez très peu de chances d'être réveillé à temps? En effet, votre odorat est également endormi. La fumée d'un incendie se propage très vite et est étouffante. Chaque année, plus de 100 personnes meurent en Belgique à cause d'un incendie. La sécurité incendie est en effet la responsabilité de chacun.

En matière de détection incendie et dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 25/02/99, Art.7 Frais, §2-f, le locataire est tenu :

- d'entretenir les détecteurs (y compris le remplacement des piles)
- d'effectuer des tests réguliers

### VOTRE RESPONSABILITE EST :

#### Testez régulièrement votre détecteur de fumée

- Testez votre détecteur de fumée au moins 1 fois par mois. S'il fonctionne celui-ci sonnera;
- Si le détecteur émet un bip toutes les 40 secondes, vous devez remplacer les piles;
- Ne retirez jamais la pile du détecteur de fumée, sauf si c'est pour la remplacer. (Le bon fonctionnement du détecteur est assuré par l'utilisation d'une des piles recommandées)

#### Références des piles recommandées par le fournisseur :

##### 2x 1,5V LRO3 AAA Alcaline

- PKCELL Ultra alcaline 1.5V LRO3. AAA.AM-4
- HUGE SUPER ALKALINE 1.5V AAA SIZE AM-4 LRO3
- DURACELL Plus Power Alkaline 1.5V LRO3 MN2400

- Ne couvrez jamais votre détecteur de fumée d'une couche de peinture et n'obturez jamais les ouvertures. Cela pourrait nuire à son bon fonctionnement;
- Ne peignez jamais le détecteur et ne jamais masquer de détecteur de fumée;
- Les détecteurs doivent rester là où ils ont été placés par le propriétaire;
- Si une fausse alarme se déclenche, celle-ci peut être arrêtée en appuyant sur le bouton TEST;
- Prévoyez 2 plans d'évacuation avec votre famille et répétez-les avec tous les membres de votre famille. Au cas où le premier plan n'est pas accessible vous en avez un autre de secours.

### ENTRETIEN

- Le détecteur ne doit jamais entrer en contact avec les matières liquides;
- Aspirez le détecteur de fumée régulièrement (1 fois par mois) avec la brosse souple de l'aspirateur;
- Le détecteur à une durée de vie d'environ 10 ans et les piles de 5 ans.



TEST



## EN CAS D'INCENDIE NE JOUEZ PAS LES HEROS!!

Un détecteur de fumée vous réveille à temps, mais à vous de faire ensuite le nécessaire pour évacuer le bâtiment à temps et facilement.

- Dès que possible appelez les pompiers
- Quittez immédiatement l'immeuble avec tous les membres de votre famille, rassemblez-vous à un endroit convenu à l'avance (plan d'évacuation) !!!
- N'ouvrez jamais une porte chaude!!!
- S'il y a beaucoup de fumée, sortez en rampant le plus possible (si possible respirez dans un chiffon humide, si pas retenez votre respiration le plus longtemps possible)
- Vérifiez que tout le monde est bien là
- Fermez toutes les portes derrière vous
- Ne retournez jamais dans votre logement en feu.



# Locataires



# Locataires

## Quelles sont vos obligations en tant que locataire?

### 1. De payer votre loyer et vos charges locatives pour le 10 de chaque mois.

Comme nous vous l'avons expliqué lors de la signature de votre bail, vous devez payer le loyer et les charges locatives et ce, en respectant la communication structurée qui se trouve sur votre fiche loyer.

### 2. De payer votre garantie locative selon le plan d'échelonnement prévu avec nous.

Veiller également à respecter la communication structurée, qui est différente de celle que vous utilisez lors du paiement du loyer!

### 3. Si vous deviez rencontrer des difficultés financières,

Prévenez-nous très rapidement, un accord peut être trouvé! Ne laissez pas votre dette s'aggraver, vous risquez des poursuites!

### 4. Si votre situation change!

#### Votre dossier doit être TOUJOURS À JOUR!

- Si vous vous mariez.
- Si vous vous mettez en ménage.
- Si votre famille s'agrandit ou se réduit.

- Si vous vous séparez ou divorcez.
- Si vos revenus augmentent ou diminuent.
- Si vous êtes reconnu invalide ou handicapé,

**Signalez-le nous rapidement, car le calcul du loyer ne sera revu que le mois suivant la réception des nouveaux documents! Apportez-nous les documents utiles et nous effectuerons un nouveau calcul de loyer s'il y a une différence de 15%!**

### 5. Vous vivez dans votre logement et vous en êtes responsables!

- Vous devez l'entretenir en le nettoyant autant de fois que nécessaire. Vous devez entretenir le jardin et les haies.
- Vous devez introduire une demande écrite pour tout aménagement locatif que vous souhaiteriez faire dans votre habitation soit par mail à l'adresse [info@montoit.be](mailto:info@montoit.be) soit par courrier! (Carrelage, changer les sanitaires, terrasse...).
- Vous devez respecter les règlements communaux comme le ramassage des poubelles.
- Vous veillez au respect de votre voisinage, et des espaces verts communs.

## Voici quelques bonnes idées

## pour bien vivre avec ses voisins

Avec plus de 11 millions d'habitants, la Belgique est un pays très densément peuplé. Pour cohabiter avec autant de monde dans un petit pays, il faut s'entendre sur les comportements acceptables et se tenir aux règles de bon voisinage. Au fond, il ne s'agit que de 2 choses : tenir compte les uns des autres et entretenir un bon contact. Nous espérons que ces quelques «bonnes idées» vous seront utiles pour vous faciliter la vie entre voisins.

**Conseil 1 : Un sourire fait des miracles.** Souriez, et on vous sourira : c'est dans la nature humaine.



**Conseil 2 : Bonjour.** Vous croisez vos voisins : saluez-les. Un «BONJOUR» est le premier pas vers un vrai contact.

**Conseil 3 : La pluie et le beau temps.** Parlons-en, de la pluie et du beau temps. Si ce n'est pas le sujet le plus important du monde, c'est certainement un de nos favoris.

**Conseil 4 : Proposez ou demandez un coup de main.** L'entraide fait les bons voisins : n'hésitez pas.



**Conseil 5 : Regarder la télé ou écouter de la musique.** Surveillez le volume de la télé ou de la radio; le son porte plus loin que vous ne le pensez peut-être.

**Conseil 6 : Le casque d'écoute.** Il peut vous éviter tout un monde d'ennuis, car il vous permet de mettre le son aussi fort que vous le voulez sans gêner personne.



**Conseil 7 : PARTY TIME.** Qu'il s'agisse d'une visite de famille ou d'une soirée entre amis, si vous savez que la visite sera bruyante, parlez-en à l'avance avec vos voisins et entendez-vous avec eux pour limiter les nuisances. Ils seront plus compréhensifs si vous ne les prenez pas par surprise.

**Conseil 8 : Revêtement de sol.** Beaucoup de maisons, surtout lorsqu'elles sont anciennes, ont des sols qui amplifient les sons. Enlevez vos chaussures à l'entrée et portez à l'intérieur des pantoufles ou autres chaussures à semelle souple.

**Conseil 9 : Ménage et aspirateur.** Les travaux ménagers bruyants, et en particulier le passage de l'aspirateur, sont à éviter après 20 heures et interdit après 22 heures.

**Conseil 10 : Perceuse et compagnie.** Ces travaux bruyants (perceuse, ponceuse, coup de marteau...) à 20 heures, ou entendez-vous à l'avance avec vos voisins si vous travaillez plus tard.

**Conseil 11 : Déchets.** Les ordures ménagères doivent être mises dans la poubelle, jamais à côté, même dans un sac. En effet, les rats, les chats, les oiseaux ou autres nuisibles savent percer les sacs, ce qui répand la saleté et attire encore plus de nuisibles. Les poubelles doivent être mises à rue au plus tôt la veille du ramassage après 18h.

**Conseil 12 : Les animaux de compagnie.** Si votre chien aboie sans cesse ne le laissez pas dehors en permanence ou apprenez-lui à ne pas aboyer ou alors mettez-lui un collier anti-aboiement. Un chien qui aboie toute la journée peut être très dérangent pour vos voisins.



**Conseil 13 : Le jardin.** Entretenez votre jardin et votre haie.



### Pour les parties communes des immeubles à appartements

Voici les conseils supplémentaires :

**Conseils 14 : Les communs.** Les halls d'entrée, ascenseurs, les caves, les couloirs, les espaces verts sont des lieux communs. Pour rendre les lieux plus agréables, il faut que chaque locataire fasse un effort pour les laisser propres et les laisser libres d'accès.

**Conseil 15 : Espace vide.** Les halls, couloirs et caves doivent être dégagés et ne peuvent pas servir d'espace de rangement ou de stockage. En effet, les services d'urgence doivent pouvoir intervenir dans les meilleures conditions. Il en va de la sécurité de tous!

**Conseil 16 : Accès sécurisé.** Les portes des halls communs doivent être fermées... Ne facilitez pas la tâche des voleurs et squatteurs!

**Conseil 17 : Les ascenseurs.** Respectez les règles de sécurité (nombre de personnes, kilos).

Si un locataire salit la cabine il doit la nettoyer directement.

**Conseil 18 : Interrupteurs.** Les boutons poussoirs ne peuvent pas être bloqués.

La société Mon Toit Fleurusien n'intervient pas dans les conflits de voisinage, adressez-vous à votre agent de quartier!

Après ces quelques conseils, nous vous souhaitons «Un très bon voisinage»

**Rappel**  
Vous avez tous reçu un courrier demandant les documents nécessaires pour le calcul de votre loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2018.  
Pour celles ou ceux qui ne nous ont encore rien transmis, pensez à nous faire parvenir vos documents rapidement et cela pour éviter tout désagrément et un éventuel loyer sanction.



# Contacts

## SCRL MON TOIT FLEURUSIEN

Adresse: rue Brennet, 36 – 6220 Fleurus

Numéro de téléphone: 071/82.71.60

Fax: 071/800.760

Site internet: [www.montoit.be](http://www.montoit.be)

Adresse mail: [info@montoit.be](mailto:info@montoit.be)

 [@montoitfleurusien](https://www.facebook.com/montoitfleurusien)



Nos bureaux seront fermés:  
le mercredi 27 septembre  
les 1 et 2 novembre  
le lundi 4 décembre  
les 25 et 26 décembre.



Permanences téléphoniques:  
tous les jours  
de 8h00 à 12h00  
et de 12h30 à 16h00.



Les jours et heures de permanence au guichet sont:  
les lundis et mardis de 9h00 à 12h00  
et les jeudis de 12h45 à 15h30.

L'inscription d'une candidature se fait **uniquement sur rendez-vous**

(le mercredi après-midi ou le jeudi matin)

## NUMÉROS D'URGENCE

- Urgences médicales et services d'incendie **112**
- Aide policière d'urgence en Belgique **101**
- Centre anti-poisons **070 245 245**  
[www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)
- Child Focus **116 000**  
[www.childfocus.be](http://www.childfocus.be)
- Ecoute-Enfants **103**  
[www.103ecoute.be](http://www.103ecoute.be)
- Télé-accueil (Quelqu'un à qui parler dans l'anonymat) **107**  
[www.tele-accueil.be](http://www.tele-accueil.be)
- Ligne de prévention suicide (gratuit, 24 h/24, dans l'anonymat) **0800 32 123**  
[www.preventionsuicide.be](http://www.preventionsuicide.be)
- Ecoute violences conjugales **0800 30 030**  
[www.ecouteviolencesconjugales.be](http://www.ecouteviolencesconjugales.be)